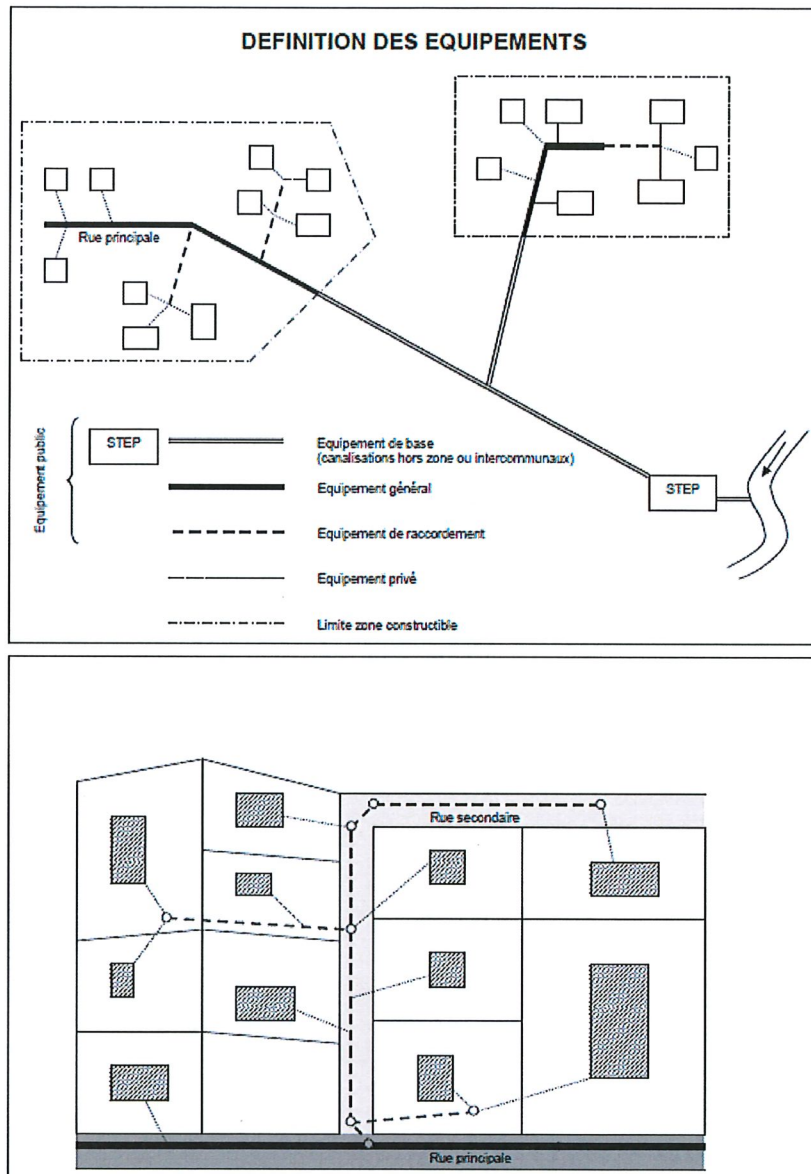




Annexe 1 du Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux non polluées et polluées



Adopté par la Municipalité
dans sa séance du 5 décembre 2023

Le syndic

A. Bovay



Le secrétaire

J. Steiner

Approuvé par le Chef du Département de la
jeunesse,
de l'environnement et de la sécurité
du Canton de Vaud le

Vassilis Venizelos